Desjardins
Caisse de Beauport

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Beauport tenue le mardi 18 avril 2023, à 18 h 30, en formule virtuelle

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, c'est avec plaisir que la présidente, Mme Joanne Richard, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Beauport et les remercie de leur présence.

Mme Richard se présente et agira comme présidente d'assemblée.

Elle présente ensuite les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- M. Cimon Boily, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Mme Johanne Bouchard, adjointe à la direction générale ;
- Mme Valérie Pelland, conseillère en communication et vie associative de la Caisse ;
- ainsi que M. Claude Dallaire, directeur général de la Caisse.

Ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à faire part à la présidente des questions, commentaires et propositions des membres.

Cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct et à distance sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours. C'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes. Ils seront guidés au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, souhaite livrer un message important.

La présidente présente donc une capsule vidéo en ce sens et en profite ensuite pour remercier le président qui est un fier ambassadeur de la coopérative de services financiers.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Afin de faciliter le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions, la présidente laisse la parole à M. Cimon Boily, qui prend un moment pour expliquer les règles à respecter et présenter quelques détails sur les écrans pour les membres.

<u>Précisions importantes pour les membres</u>

Dans le cadre des assemblées générales des caisses, le secrétaire mentionne que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec ;
- être une personne physique de 18 ans et plus ou être une personne morale ou une société ;
- et être est un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, nous devons nommer deux (2) personnes scrutatrices. La présidente recommande alors :

- Mme Josiane Lambert, conseillère Direction générale et Stratégies d'affaires ;
- Mme Valérie Pelland, conseillère communication et vie associative.

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée. Elles seront responsables d'assurer le respect du processus, notamment en procédant au décompte des votes afin que la présidente puisse communiquer les différents résultats. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition et rappelle que seule une personne membre de plein droit, peut proposer ou appuyer une proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition de nommer Mme Josiane Lambert et Mme Valérie Pelland comme personnes scrutatrices est adoptée.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Au bénéfice des membres de la Caisse, la présidente demande au secrétaire du conseil d'administration, M. Cimon Boily, de présenter l'ordre du jour de notre assemblée.

Le secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et il est appuyé par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

Aucune question ni commentaire ne sont formulés.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 12 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture ni le résumé ne seront faits ce soir. La présidente passe donc à la proposition d'adoption.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par (retiré).

La présidente demande ensuite le vote.

La proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022 est adoptée.

(Retiré) pour la question suivante :

- *Pour quelle raison la méthode pour poser des questions se limite à des interactions écrites seulement ? Compte tenu que la Caisse a statué que l'assemblée ne serait qu'en mode virtuel seulement alors que plusieurs caisses offrent le modèle hybride (présentiel et virtuel). En sachant que la technologie (TEAM ou ZOOM) permet facilement de pouvoir interagir verbalement pour un tel évènement.*

Le directeur général répond qu'il s'agit d'une méthode technologique sécuritaire, recommandée par le Mouvement Desjardins pour assurer notamment la stabilité technologique, respecter la confidentialité des questions et également de colliger les informations.

(Retiré) pose la question suivante :

- *Comme demandé l'an dernier. Est-il possible de connaître le nombre de participants en direct à cette assemblée ?*

Le directeur général répond que plus de 50 personnes sont actuellement connectées et la présidente ajoute qu'évidemment, les membres pourront visionner en différé, la présentation de l'assemblée générale.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Richard présente tous les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leurs fonctions :

- Mme Lise Malouin, vice-présidente
- M. Cimon Boily, secrétaire
- M. Jacques Auger, administrateur
- M. Jean Beaupré, administrateur

- Mme Joëlle Boisvert, administratrice
- M. Frédérick Desjardins, administrateur
- Mme Murielle Drapeau, administratrice
- Mme Cindy Dumas-Lavergne, administratrice
- M. Daniel Morin, administrateur
- M. Patrick Ouellet, administrateur
- M. Claude Paré, administrateur
- Mme Paula Parhon, administratrice
- M. Guillaume Marcoux, jeune administrateur de la relève

Elle les remercie pour leur implication au conseil d'administration.

Elle présente ensuite les principales réalisations du Mouvement Desjardins de la dernière année et les orientations de la Caisse.

Un leader socioéconomique de taille

Alors que nous observons une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens et que se loger ou se nourrir coûte de plus en plus cher, Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader. Dans ce contexte, agir comme un leader socioéconomique, c'est d'abord être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et clients.

Le Fonds du Grand Mouvement est l'une de nos initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Doté d'une enveloppe de 250 M$, ce fonds vise à appuyer les collectivités sur les plans économique, social et environnemental en soutenant des projets ayant le potentiel de transformer notre société. Un autre levier sur lequel la caisse s'appuie pour exercer son leadership à l'échelle locale c'est le Fonds d'aide au développement du milieu, le fameux FADM sur lequel vous allez vous prononcer plus tard lors de cette assemblée. En choisissant d'affecter une partie de nos excédents à ce fonds, vous soutenez directement des initiatives qui sont structurantes pour notre milieu.

L'entrepreneuriat est un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. Nous reconnaissons le rôle fondamental que jouent les entrepreneurs sur la vitalité de notre milieu et c'est dans cet esprit que nous nous sommes dotés d'outils pour les soutenir. Par l'entremise du Fonds C nous accordons une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 $ aux entreprises qui veulent réaliser des projets de croissance ou de transformation. Par nos divers partenariats, nous incitons nos entreprises à prendre le virage du développement durable tout en les outillant pour qu'elles prospèrent dans cette nouvelle économie. Plusieurs initiatives auxquelles participe le Mouvement Desjardins permettront à nos entreprises de tirer leur épingle du jeu dans une économie circulaire et plus sobre en carbone.

Engagée et solidaire

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils omnicanaux, de nos outils, notamment en ligne, et de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions.

L'éducation financière a toujours été un des éléments centraux de la mission du Mouvement Desjardins. En 2022, Desjardins a investi 11 M$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier.

Conscients que chaque hausse de taux augmente le potentiel de membres en situation de vulnérabilité, l'organisation a établi une stratégie d'accompagnement proactive. Pour les membres les plus à risque, soit ceux détenant des prêts à taux variables ou subissant une forte hausse de leur paiement hypothécaire à la suite du renouvellement de leur prêt, une série d'actions préventives ont été mises de l'avant, incluant des communications personnalisées ainsi qu'un contact par leur conseiller. Il n'y a pas de solution unique, mais nous regardons avec eux plusieurs options qui s'offrent à eux : hausse des paiements, faire des contributions forfaitaires, modification de la période d'amortissement, etc.

Nous avons également continué d'être en action sur les grands enjeux sociaux. Par exemple, au chapitre de la diversité et de l'inclusion, nous avons lancé un nouveau produit d'assurance collective pour les personnes en processus d'affirmation de genre. Celui-ci bonifie le remboursement des frais généralement couverts par les régimes publics avec l'ajout de la couverture de frais reliés à certains traitements ou à certaines interventions chirurgicales. Une autre grande fierté pour le Mouvement Desjardins est sans contredit l'obtention du 4e rang mondial au palmarès des meilleurs employeurs pour les femmes selon le magazine Forbes. Cette reconnaissance confirme que nos pratiques, nos programmes et notre approche en matière de parité se distinguent sur la scène internationale.

Des efforts soutenus à l'égard du développement durable

Nous continuons également l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités et notre modèle d'affaires. Desjardins a poursuivi sa mobilisation afin d'accélérer la transition vers une économie plus sobre en carbone en mettant en œuvre des actions bien concrètes.

Nous avons été la première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle. Toute nouvelle prime de rente sera donc investie automatiquement dans des placements satisfaisant à de stricts critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce que l'on appelle

communément ESG. À ce sujet, nous sommes déterminés à accompagner nos membres avec des produits responsables et performants afin qu'ils puissent contribuer à construire un avenir plus durable. C'est donc pourquoi Desjardins a ajouté 10 nouveaux Fonds SociéTerre, ce qui porte à plus de 70 le nombre de nos solutions en investissement responsable. De plus, par la collaboration avec nos partenaires et la mobilisation de nos employés, Desjardins a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action climatique. Ce plan doit nous permettre d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2040.

Remerciements

Finalement, Mme Richard remercie chaleureusement les employés et les gestionnaires pour leur engagement continu et pour tous les efforts qu'ils ont déployés dans la dernière année. Au du nom du conseil d'administration, elle remercie M. Sylvain Rouleau, ancien directeur général, pour son excellent travail à la Caisse. Grâce à son apport humain, il a su faire rayonner la Caisse et aura contribué à ce que notre coopérative soit première dans le cœur des gens.

Elle ajoute un merci tout spécial à notre nouveau directeur général, M. Claude Dallaire, qui a su diriger l'équipe avec jugement et inspiration depuis son entrée en fonction en novembre 2022. Elle souligne de plus l'excellent travail des membres du conseil d'administration. Enfin, elle remercie les membres pour leur fidélité. C'est en travaillant toujours dans leur intérêt que nous continuerons à nous montrer dignes de leur confiance.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Le conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées, ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit ;
- La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, la Caisse a octroyé 1 contrat, pour un total de 4 440,48 $. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Avant de présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse, la présidente invite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers.

Par la suite, la présidente présente les propres résultats de la Caisse Desjardins de Beauport pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022, avec une deuxième capsule vidéo concernant le rapport financier.

Elle demande si des membres ont des questions ou commentaires.

Aucune autre question ni commentaire ne sont formulés.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite maintenant Mme Valérie Pelland à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans le milieu.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu et aux dons et commandites, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. En 2022, elle a remis un montant de 472 395 $ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités.

Mme Pelland présente la répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents secteurs d'activités, de même que la répartition des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu, également en fonction des différents secteurs d'activités.

Elle rappelle que le Plan d'engagement et de proximité adopté en 2021 a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Elle tient d'ailleurs à remercier tous nos membres et partenaires du milieu qui ont participé à nos diverses consultations. C'est entre autres grâce à leur participation que nous pouvons mieux comprendre les besoins et attentes des membres et ainsi soutenir les initiatives qui leur sont chères.

Elle rappelle de plus que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site Internet de la Caisse, et qu'elle vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Elle poursuit en présentant les priorités d'investissement spécifiques à notre caisse qui représentent des enjeux sociaux et économiques spécifiques à notre communauté, pour aider les promoteurs et demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

Finalement, Mme Pelland termine sa présentation en présentant le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022, de même que différentes initiatives portant sur l'éducation financière, la Caisse scolaire, La Fabrique à projets, Mes Finances Mes Choix, ainsi que le Fonds du Grand Mouvement.

(Retiré) pose la question suivante :

- *Il fait référence à la Caisse qui aurait injecté des montants d'environ 200 000 $ par année au FADM au cours des dernières années. Il demande ce qui soutient la proposition d'affecter une somme de quelque 442 000 $ cette année.*

Mme Pelland répond qu'en 2021, c'est plutôt un montant de 350 000 $ qui a été injecté au FADM alors qu'en 2022, la caisse a injecté un montant de 442 000 $ au FADM. Elle invite le membre à entrer en communication avec la Caisse par courriel ou par téléphone pour en discuter, s'il avait besoin de plus d'informations.

C'est donc un montant de 339 353 $ qui a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 100 272,31 $. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2022 est de 954 266,75 $.

Mme Pelland remercie les membres du comité coopération pour tout leur bon travail, l'ensemble des administrateurs et les employés pour leur engagement et leur implication, ainsi que les partenaires, les organismes et les membres de la Caisse.

Elle termine en invitant les membres de la Caisse à une importante activité qui aura lieu le 6 juin prochain, dont les détails seront à suivre prochainement.

4. Période de questions

La présidente remercie Mme Pelland pour sa présentation.

Elle souligne que nous en sommes maintenant à répondre aux questions et invite les membres à ne pas hésiter à faire parvenir leurs questions à l'aide de la boîte de dialogue.

Étant donné qu'il n'y a pas de questions pour le moment, la présidente passe au point suivant.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(Vote en différé)

Avant de prêter la parole à M. Claude Dallaire, directeur général, la présidente invite les membres à visionner une capsule vidéo portant sur les ristournes qui démontre cet élément distinctif de notre coopérative.

M. Dallaire présente ensuite le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne qui se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence est d'ailleurs disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo. Elle est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que nous estimons le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté et qu'il est totalement conforme aux encadrements applicables.

<u>Proposition et adoption sur le partage des excédents annuels</u>

Comme il a été démontré un peu plus tôt, les excédents se chiffrent à <u>12 463 000</u> $.

Le directeur général, M. Dallaire, présente la recommandation du conseil d'administration à l'égard de la répartition des excédents annuels et redonne ensuite la parole à la présidente, Mme Joanne Richard.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition. Elle demande également si des membres ont des questions ou commentaires.

(Retiré) propose d'adopter l'ordre du jour et elle est appuyée par (retiré).

La présidente rappelle que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Elle reviendra plus tard avec les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours.

Une question est adressée à ce moment-ci. (Retiré) pose la question suivante :

- *En ce qui concerne l'affectation à la réserve pour ristournes éventuelles, vous recommandez d'affecter 15 157 k$, ce qui portera cette réserve à un solde de 29 568 k$ avant le partage de 3 247 k$. Étant donné que les ristournes aux membres sont d'environ 3 200 k$ pour 2021 et 2022. Si je comprends bien la caisse en supposant que les ristournes futures seront au même niveau, la réserve permettrait de soutenir une période de +- 8 ans si la Caisse ne serait pas en mesure de maintenir le versement des ristournes ? Qu'est-ce qui justifie une telle réserve à ce niveau ?*

Le directeur général répond que cela est justifié par la prudence, les dernières années ayant été excellentes au niveau de l'économie, le début de la présente année étant plus difficile. Les revenus nets d'intérêts sont aussi plus difficiles donc nous devons conserver des réserves pour ristournes éventuelles à cette hauteur si l'on veut maintenir la même capacité de ristournes dans le futur. Cette façon de faire est également gérée à la hauteur du Mouvement qui prévoit 15 % des excédents nets à la grandeur du Mouvement Desjardins.

La présidente remercie le directeur général pour sa présentation.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Présidente d'élection

En tant que présente du conseil d'administration, Mme Joanne Richard agira comme présidente d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

Secrétaire d'élection

M. Cimon Boily, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

À la suite de l'appel de candidatures lancé le 18 janvier 2023, Mme Joanne Richard présente le rapport du comité de mise en candidature, en remplacement de la présidente du comité, Mme Joëlle Boisvert.

Mme Richard rappelle les particularités de la démarche du profil collectif enrichi pour permettre au conseil d'administration qu'il soit formé de personnes possédant collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à combler et la Caisse a reçu 7 candidatures répondant aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Une personne candidate a toutefois retiré sa candidature après la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 6.

Mme Richard présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année (par ordre alphabétique) :

1. Mme Murielle Drapeau
2. M. Richard Guillot
3. Mme Lise Malouin
4. M. Vincent Paquet
5. M. Claude Paré
6. Mme Paula Parhon

5.2.3 Élection par acclamation

Étant donné que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, Mme Joanne Richard déclare élus par acclamation aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes (par ordre alphabétique) :

1. Mme Murielle Drapeau
2. M. Richard Guillot
3. Mme Lise Malouin
4. M. Vincent Paquet
5. M. Claude Paré
6. Mme Paula Parhon

Elle félicite les personnes élues.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter ;
- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans *AccèsD* ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, il leur sera possible de visionner l'assemblée ;

- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

    - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ;
    - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

- Pour voter, rendez-vous sur *AccèsD* et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. Les membres peuvent aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse et sur la page d'accueil du desjardins.com ;

- Pour être habiletés à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service *AccèsD*. Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez le faire en contactant la Caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

- Nouveauté cette année ! Vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation, pour les quatre prochains jours au siège social de la Caisse. Cette solution est ouverte à tous! Et a été été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas *AccèsD*.

Ouverture de la période de votation en différé

La présidente informe les membres que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, soit jusqu'au samedi 22 avril, à 23 h 59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

La présidente précise que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Enfin, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour ces derniers et la communauté, la présidente explique que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Les membres seraient alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui serait soumise pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, Mme Richard remercie les membres pour leur participation, de leur implication ainsi que leur confiance envers eux et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Beauport. Elle félicite à nouveau les membres du conseil d'administration réélus et nouvellement élus, de même que ceux et celles qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, elle remercie tout particulièrement les membres du personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres. Elle profite de l'occasion pour rappeler aux membres de surveiller le site Internet de la Caisse puisqu'ils seront invités le 6 juin prochain à un important événement organisé par la Caisse et les invite à y participer en grand nombre.

La présidente conclut ensuite l'assemblée et souhaite à tous une bonne fin de soirée et un bon vote.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 823 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

94,17 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 26 avril 2023 à 16 h.

Joanne Richard, Présidente	Cimon Boily, Secrétaire